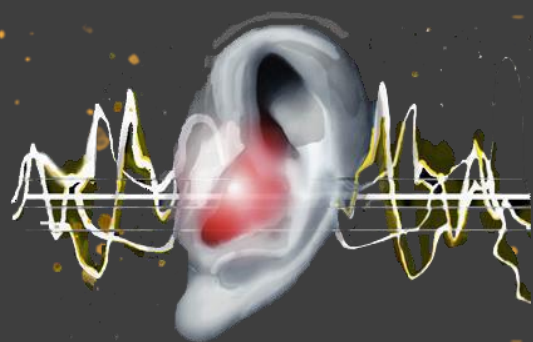




SECTEUR SCOLAIRE SURDITE

Prestations directes aux
élèves de la scolarité
obligatoire au post-
obligatoire sous mandat de
l'OAI

ECPS - Centre Compétence Surdit 



DEF D partement de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGEO Direction g n rale de l'enseignement
obligatoire et de la p dagogie sp cialis e

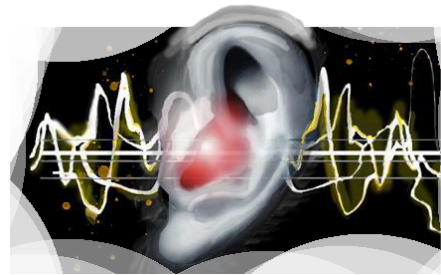
Direction p dagogique
ECPS-CCS
Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

NOS MISSIONS

- ✓ Offrir un **accompagnement pédagogique spécialisé** aux élèves présentant un déficit auditif, de la scolarité au post obligatoire.
- ✓ Favoriser **l'accès aux apprentissages** grâce à des stratégies adaptées aux besoins auditifs, langagiers et cognitifs.
- ✓ Soutenir le **développement de la communication** en respectant le projet parental et les ressources propres à chaque élève.
- ✓ Encourager **l'autonomie, la participation sociale et l'inclusion scolaire**.
- ✓ Proposer des **activités socio-éducatives** favorisant le développement global des enfants et jeunes présentant une déficience auditive.

QUI SOMMES-NOUS ?

- ✓ Une équipe interdisciplinaire spécialisée dans la déficience auditive
- ✓ Enseignants spécialisés diplômés
- ✓ Éducateurs spécialisés
- ✓ Logopédistes
- ✓ Psychomotriciens
- ✓ Psychologues
- ✓ Stagiaires



NOS PRESTATIONS

- ✓ Suivi en pédagogie spécialisée selon différentes modalités : en classe, en individuel, en groupe ou à distance.
- ✓ Accompagnement pédagogique pour les élèves du post obligatoire sur mandat de l'office AI.
- ✓ Bilans et suivis réalisés par les spécialistes PPL.
- ✓ Accompagnement pédago-thérapeutique précoce dès la 1P
- ✓ Interventions éducatives à domicile, en milieu scolaire ou sur le lieu de formation.
- ✓ Proposition de conférences et temps d'échanges destinés aux parents.
- ✓ Proposition de cours et d'initiations aux différents moyens de communication.

SECTEUR D'INTERVENTION

- ✓ Un **suivi de pédagogie spécialisée** au sein des établissements ordinaires, des établissements de pédagogie spécialisée et des établissements post obligatoires.
- ✓ Un **accueil pédago-thérapeutique** un après-midi par semaine.
- ✓ Un **suivi spécialiste** PPL (psychologues, logopédistes, psychomotriciens).
- ✓ Un **suivi éducatif**

SAVOIR-FAIRE

- ✓ Élaboration de projets pédagogiques individualisés centrés sur les besoins de l'élève.
- ✓ Mise en œuvre de stratégies de communication adaptées (LSF, LPC, français signé codé, soutien gestuel, pictogrammes, etc.)
- ✓ Collaboration étroite avec les enseignants titulaires et les réseaux professionnels.
- ✓ Valorisation des compétences de l'élève afin de renforcer son sentiment d'efficacité personnelle.
- ✓ Accompagnement des familles dans la compréhension des enjeux liés à la surdité.

SAVOIR-ÊTRE

- ✓ Une attention particulière est portée à l'adaptation de l'environnement de l'élève présentant un déficit auditif.
- ✓ Le développement d'attitudes et de connaissances adaptées aux besoins particuliers de l'élève présentant un déficit auditif.

Adresse administrative et postale

ECPS & CCS
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne
021 316 54 00
dgeo-dp.eces@vd.ch

L'ECPS déploie ses prestations au sein des établissements ordinaires et des établissements de pédagogie spécialisée sur l'ensemble du Canton de Vaud.

